

SEANCE DU 09 AVRIL 2024
L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE
LE NEUF AVRIL

Extrait du registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

DELIBERATION n° DEL-2024-015

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de Pempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

Le nombre de Membres :

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

Secrétaire de Séance : Nicole FLOIRAC

OBJET : BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS FONCIERES 2023

NOMS - Prénoms	Présents	Excusés	Non Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X			
DERVIEUX Benjamin	X			
PONS Annie	X			
PIALLEPORT Thierry	X			
TURBÉ Roselyne	X			
SAUX Brigitte	X			
VERDIER Marc	X			
FLOIRAC Nicole	X			
BRIC Jean-François	X			
VALLEJO Annie	X			
DEL-POZO Irma	X			
GUILBAULT Nicky	X			
VINCE Bernard	X			
DURAND Catherine	X			
ROZE Benjamin		X		PONS Annie
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X			
BREGILLE Jean-Luc	X			
LUTARD Sandrine	X			
BARLAND François	X			
DUPUY Pauline		X		BRIC Jean-François
SEINTIGNAN Jean-Michel			X	
GREILH Jean-Philippe			X	
LAGARRIGUE Henri	X			
AMRA Julia	X			
BERNARD Frédéric	X			
PIGEAT Stéphane	X			
LALANNE Nicole		X		CHARTIER Marie-Laetitia
FARTHOUAT Jean-Marc	X			
CHARTIER Marie-Laetitia	X			



DELIBERATION n° DEL-2024-015 : BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS FONCIERES 2023

Rapporteur : Mme le Maire

Il appartient au Conseil Municipal de voter le bilan des cessions et acquisitions foncières réalisées par la Ville sur l'exercice N-1. Ce bilan doit être annexé au Compte administratif de l'exercice concerné.

Sur l'exercice 2023, le bilan présente 1 acquisition et 1 cession :

Acquisitions par exercice du droit de préférence de la commune

- ✓ Par acte notarié du 25/10/2023, la commune a acquis par exercice de son droit de préférence, les parcelles cadastrées section AA n°19, et n°83 et section AB n°165 et 167, sises Chemin de Longues-Courrèges. Ces parcelles d'une superficie totale de 12 375 m², inscrites en Espace Boisé Classé et en zone Naturelle forestière du PLU, ont été acquises par la commune pour un prix de 3 712,50 €.

Cessions à titre onéreux

- ✓ Par acte notarié du 12/07/2023, la commune a cédé le bien sis 1 rue de l'Ancienne Poste, cadastré section BC n°176, à la SCL de l'Office Notarial de Parempuyre. La parcelle de 511 m², assiette d'un bâti de 180 m², a été cédée au prix de 420 000 €.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après examen en Commission Urbanisme / Bâtiments municipaux du 25 mars 2024,

Après avoir entendu l'exposé des motifs de Mme Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Approuve le bilan des cessions et acquisitions foncières 2023 tel que présenté ci-dessus.

Dit que le bilan sera annexé au Compte administratif 2023.

Adopte à **l'unanimité (27 voix pour)**.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 09 avril 2024

<p>Nicole FLOIRAC Adjointe au Maire Secrétaire de séance</p> 		<p>Béatrice de François Maire de Parempuyre Vice-présidente de Bordeaux Métropole</p> 
--	---	---